

Végétation - Chaussée de Montigny à Gilly

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des citoyens qui se plaignent d'un trottoir complètement envahi par des broussailles, obligeant les piétons à marcher sur la chaussée.

Cette situation représente un réel danger et il est à craindre qu'un accident survienne si rien n'est fait rapidement.

L'endroit est situé Chaussée de Montigny, feu rouge, Chaussée Impériale et route de la basse Sambre niveau Gazomètre à Gilly.

Pouvez-vous intervenir svp ?

Vos services seraient informés de ce dossier depuis le 9 janvier, pouvez-vous m'en dire plus svp?

Je vous en remercie.

Bien à vous,



B.Dominique



B.Dominique



B.Dominique

Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

La Chaussée de Montigny à Gilly relève de la compétence du Service Public de Wallonie (SPW) en matière de voirie. Nos services ont procédé au signalement au SPW afin de l'informer de la situation causée par la végétation envahissante le long de ce tronçon. Nous réitérons cette demande afin d'insister sur l'urgence d'intervention. Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention.

Des travaux interminables à Gosselies

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des riverains de Gosselies. Ils déplorent l'accumulation des travaux qui ont un impact négatif sur leur quotidien.

Ces riverains sont encerclés de travaux : Rue Rennoir, Avenue d'Azebois, Place St Roch...

Ceux-ci doivent faire des détours qui sont chronophages et ne trouvent plus de place pour se garer.

Avec le début prochain de travaux futurs prévus à la Chaussée de Viesville ; c'est l'inquiétude totale. Les riverains craignent de subir des désagréments supplémentaires.

Pouvez-vous nous informer quant aux travaux prévus ? Combien de temps ceux-ci sont censés durer ?

Qu'avez-vous prévu comme aménagements pour rendre la vie des riverains moins compliquée durant ces travaux ?

De plus, il semblerait que le projet prévu ferait perdre des places de stationnement. Pouvez-vous nous nous confirmer ou nous infirmer cette situation ? N'était-il pas prévu d'améliorer la mobilité dans votre projet de Ville ?

Si les travaux sont faits comme indiqué sur le plan en annexe, les riverains perdront beaucoup de places. Déjà à ce jour, énormément de voitures qui se garent dans cette rue ainsi que des camionnettes et bus scolaires. Le cas échéant, cela va devenir un enfer et complètement bouché dans cette rue et les rues avoisinantes et très compliqué pour les riverains se garer. De plus, les riverains dénoncent la vitesse excessive de certains automobilistes qui espèrent prendre l'autoroute, car ils ne comprennent pas que la Chaussée de Viesville est un cul de sac.

Ne serait-il pas nécessaire de refaire le point et d'adapter le projet afin de le rendre plus agréable pour les riverains ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

N°
L.L.E

121

102

103

101

99

97

95

93

91

90

88

86

84

82

80

78

76

74

72

70

68

66

64

62

60

58

56

54

52

50

48

46

44

42

40

38

36

34

32

30

28

26

24

22

20

18

16

14

12

10

8

6

4

2

0

-2

-4

-6

-8

-10

-12

-14

-16

-18

-20

-22

-24

-26

-28

-30

-32

-34

-36

-38

-40

-42

-44

-46

-48

-50

-52

-54

-56

-58

-60

-62

-64

-66

-68

-70

-72

-74

-76

-78

-80

-82

-84

-86

-88

-90

-92

-94

-96

-98

-100

-102

-104

-106

-108

-110

-112

-114

-116

-118

-120

-122

-124

-126

-128

-130

-132

-134

-136

-138

-140

-142

-144

-146

-148

-150

-152

-154

-156

-158

-160

-162

-164

-166

-168

-170

-172

-174

-176

-178

-180

-182

-184

-186

-188

-190

-192

-194

-196

-198

-200

-202

-204

-206

-208

-210

-212

-214

-216

-218

-220

-222

-224

-226

-228

-230

-232

-234

-236

-238

-240

-242

-244

-246

-248

-250

-252

-254

-256

-258

-260

-262

-264

-266

-268

-270

-272

-274

-276

-278

-280

-282

-284

-286

-288

-290

-292

-294

-296

-298

-300

-302

-304

-306

-308

-310

-312

-314

-316

-318

-320

-322

-324

-326

-328

-330

-332

-334

-336

-338

-340

-342

-344

-346

-348

-350

-352

-354

-356

-358

-360

-362

-364

-366

-368

-370

-372

-374

-376

-378

-380

-382

-384

-386

-388

-390

-392

-394

-396

-398

-400

-402

-404

-406

-408

-410

-412

-414

-416

-418

-420

-422

-424

-426

-428

-430

-432

-434

-436

-438

-440

-442

-444

-446

-448

-450

-452

-454

-456

-458

-460

-462

-464

-466

-468

-470

-472

-474

-476

-478

-480

-482

-484

-486

-488

-490

-492

-494

-496

-498

-500

-502

-504

-506

-508

-510

-512

-514

-516

-518

-520

-522

-524

-526

-528

-530

-532

-534

-536

-538

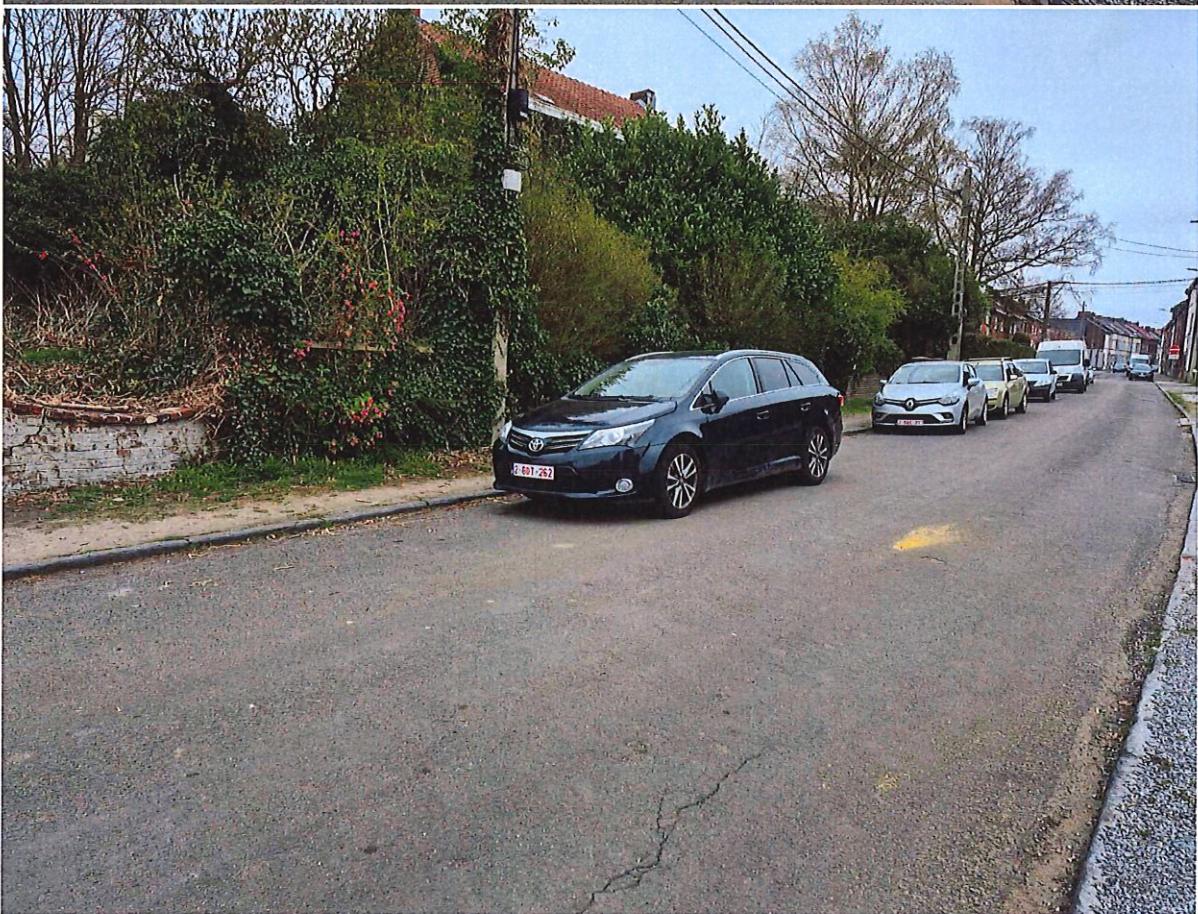
-540

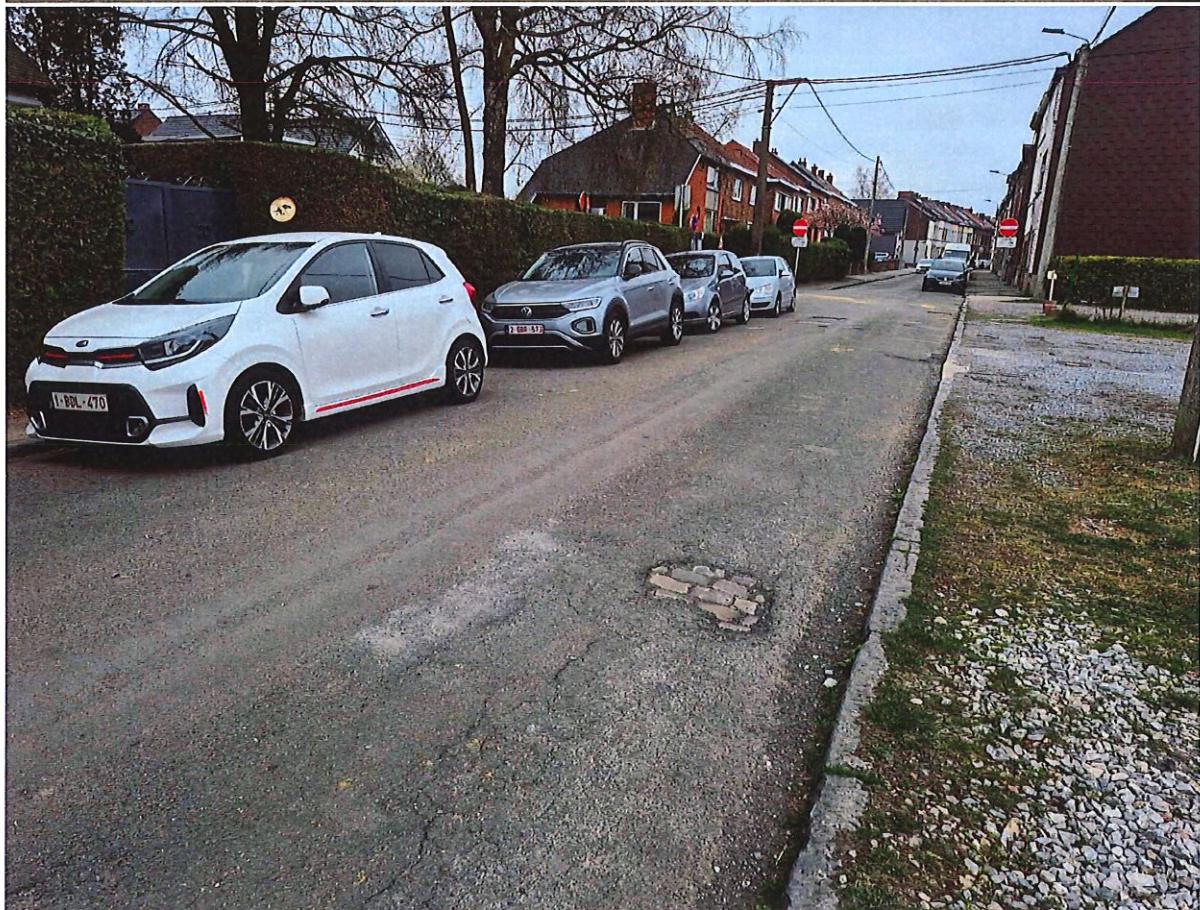
-542

-544

-546













Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Concernant les travaux actuels à la chaussée de Viesville, il s'agit dans un premier temps du remplacement de la conduite d'eau qui ne perturbera pas la circulation locale et devrait s'achever début juillet. Les travaux de rénovation de la voirie quant à eux débuteront dans la première semaine d'août, après une réunion de chantier qui permettra d'optimiser leur phasage. Ces travaux devraient s'achever avant la date prévisionnelle du 5 septembre 2025, sous réserve bien sûr qu'aucun imprévu ne vienne perturber leur bon déroulement.

Je tiens à rassurer les habitants sur plusieurs points. D'une part, le chantier de la Place Saint-Roch, à proximité, sera terminé pour la fin juin, ce qui devrait déjà soulager une partie des contraintes actuelles. Le projet maintiendra le stationnement d'un seul côté de la voirie, avec une zone continue entre la rue du Sablon et la rue Adolphe Renoir, tandis que la partie en impasse sera aménagée en zone résidentielle à 20 km/h avec des cases de stationnement en quinconce.

Sur le plan de la sécurité routière, ces aménagements permettront une nette amélioration grâce à l'instauration d'une zone 30 km/h complétée par des dispositifs ralentisseurs et une zone 20 km/h dans l'impasse, ce qui devrait réduire significativement les problèmes de vitesse excessive que vous mentionnez.

Trous dans la chaussée - route de Philippeville à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des riverains de la route de Philippeville à Marcinelle.

Ceux-ci se plaignent de trous importants sur la voirie à hauteur du numéro 162 environ. Cette situation constitue un danger à toute heure vu l'étroitesse de la route. La voirie n'est pas en meilleur état plus bas dans la rue. Pouvez-vous demander aux équipes de la Ville de Charleroi d'intervenir s'il vous plaît ? Comptez-vous rénover plus en amplement cette rue dans le courant de cette mandature ?

Ces riverains imputent la situation notamment au passage de poids lourds dans ce passage étroit et souhaiteraient que soit étudié la possibilité de les interdire. Qu'en pensez-vous ? Ne serait-il pas opportun de réaliser une étude en ce sens sur ce tronçon de route ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle





Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e; MONARD Alicia, Echevin.e; GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

La question de l'état de la route de Philippeville à Marcinelle et la problématique du passage des poids lourds touchent directement la sécurité et la qualité de vie des habitant.e.s, ce qui en fait des priorités pour nous ainsi que pour notre administration.

Concernant l'état de la chaussée, nous tenons à vous informer qu'une première intervention a déjà été réalisée pour colmater les nids de poule les plus problématiques. Une campagne de travaux plus complète est prévue pour le deuxième trimestre de cette année afin d'améliorer durablement cet axe routier. Ces travaux s'inscrivent dans notre programme global de rénovation des voiries communales.

Quant à la question spécifique des poids lourds, le dossier a effectivement été examiné par la Commission Trafic Mobilité en mai 2021. Des mesures concrètes ont été mises en place, notamment l'interdiction de stationnement le long des habitations et la réorganisation du stationnement sous le pont, qui ont été matérialisées depuis plusieurs années.

Nous partageons votre préoccupation quant à la persistance de cette problématique malgré les mesures prises. C'est pourquoi nous demandons à nos services d'étudier à nouveau cette situation sous tous ses aspects, en concertation avec les services de police et les représentant.e.s des quartiers concernés. Une nouvelle analyse permettra d'évaluer si les solutions existantes doivent être ajustées ou complétées.

Trottinettes électriques - futur cahier des charges

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Lors d'une réunion de commission, des discussions ont eu lieu à propos des trottinettes électriques « en location libre » telles que celles proposées par BOLT, DOTT ou PONY.

Vous aviez évoqué une rencontre prochaine avec ces opérateurs afin de trouver une manière de fonctionner plus respectueuse des riverains et plus efficace en matière de contrôle.

Dans ce cadre, permettez-moi d'attirer votre attention sur certains aspects qu'il me semble opportun d'intégrer dans un « cahier des charges ».

- La possibilité de garer sa trottinette uniquement sur un endroit fixe : avec la géolocalisation GPS, certains opérateurs empêchent les trottinettes de s'arrêter n'importe où. Il serait opportun de prévoir ce genre de système.

- Prévoir des endroits « parking » visibles pour tout un chacun à la fois dans la géolocalisation et dans la rue. Certains endroits en ville, initialement prévus pour les vélos, sont des endroits intéressants pour garer les trottinettes. Dès lors, il serait opportun d'étendre ce genre de dispositif à des lieux identifiés comme « accueillants » dans nos communes.

- Définir des zones de stationnement communes à l'ensemble des opérateurs. Ce n'est pas le cas pour le moment.

- Identifier clairement le conducteur : via une application comme It'sme. Ce qui permettrait à l'autorité communale de contrôler tout contrevenant à l'ordre public.

- Possibilité pour le conducteur d'appeler un hepldesk à tout moment (en cas de compteur qui tourne sot, de problème technique...)

- Proposer un point de contact « ville » en cas de problème constaté par les citoyens ou usagers.

Qu'en pensez-vous ? Je vous serais reconnaissant de nous informer de vos intentions en la matière et plus encore.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Messieurs les Conseillers,

Merci pour vos questions.

Etant donné leur similitude, nous vous apportons une réponse commune.

Je regrette la généralisation d'un « profil type d'utilisateur » qui ne reflète pas la majorité des usager.ère.s.

Je reste persuadée qu'il ne faut pas pénaliser les personnes respectueuses de ce mode de transport en raison des comportements inciviques d'une minorité.

Les problèmes que nous rencontrons relèvent davantage d'un manque de sensibilisation, de civisme et d'éducation à l'usage. Il est vrai que certaines trottinettes sont mal stationnées ou utilisées de manière inappropriée.

Néanmoins, l'utilité des trottinettes n'est plus à prouver. Celles-ci rencontrent de plus en plus de succès.

Les données les plus récentes fournies par l'administration de la Ville font état de près de 5500 utilisateur.rice.s pour près de 17800 trajets en un mois en 2024, une moyenne de 3,5 trajets par personne, pour une distance moyenne de 2,3km/trajet.

Dans une logique de réduction de l'usage de la voiture pour les petits trajets, les trottinettes constituent donc une véritable alternative de mobilité.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réviser et d'harmoniser certaines règles. D'une part pour continuer à satisfaire les utilisateur.rice.s qui se comportent en personnes prudentes et diligentes, mais surtout, d'autre part, pour limiter l'impact des nuisances liées aux incivilités.

C'est pourquoi, comme annoncé en Commission, j'ai pris l'initiative de convoquer prochainement une

réunion avec les différents opérateurs présents sur notre territoire.

A ce jour, nous en comptons 3 : BOLT, DOTT et PONY.

Comme je vous l'ai également indiqué en Commission, cette rencontre a différents objectifs : il conviendra de faire le point ensemble sur leur expérience et leurs retours, sur la Charte adoptée en Conseil Communal à la précédente mandature, il conviendra également d'aborder le fonctionnement des applications (vitesse maximale autorisée à certains endroits, tarification des amendes, coût de l'utilisation, fonctionnalité GPS, les zones et modalités de stationnement, sensibilisation au comportement sur la route pour les utilisateurs.rice.s de ces dernières...).

En ce qui concerne le stationnement, comme annoncé précédemment, le Service Mobilité a déjà identifié plusieurs dizaines de « dropzones », dont les emplacements ont été transmis aux opérateurs. Ces zones sont communes à tous et seront matérialisées au sol (dans un premier temps dans le centre-ville) par les services de mon collègue Eric Goffart.

De plus, suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation régionale, nous travaillons actuellement à la rédaction d'un nouveau règlement, qui remplacera cette Charte citée précédemment.

Au travers de ce nouveau règlement qui encadrera de manière plus stricte le stationnement des trottinettes, j'entends faire lister les emplacements exacts des « dropzones », l'obligation de s'y conformer (tant en termes de localisation que de bon positionnement), l'imposition de limitations de vitesse, des dispositions visant à renforcer le respect du code de la route, un point de contact (email et téléphone) pour signaler tout problème,...

Tous ces sujets seront également abordés lors de notre rencontre avec les opérateurs.

Bien à vous,

projet immobilier au XII à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Lors de la soirée du commerce du 14 novembre 2024, les esquisses d'un projet immobilier d'envergure sur le site de l'ancien match (actuellement co-marché), sis avenue Mascaux 462, à Marcinelle ont été présentées.

Ce site actuellement dans un état de dégradation inquiétant est un cœur commercial pour les carolos et il est particulièrement important pour les habitants des quartiers de Marcinelle XII.

Pouvez-vous nous faire état de ce projet en y incluant des illustrations de ce qui est prévu ? Il y a-t-il un permis octroyé en ce sens ?

Quel sera l'impact sur les commerces indépendants actuellement installés sur ce site ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de LUAMBUA Tanguy, Echevin.e

Bonjour Monsieur le Conseiller

Merci pour votre question

Lors de la soirée du 14/11/2024, le Bureau du Commerce a évoqué le nouveau Code du Développement Territorial et l'utilisation de retail parks vieillissants comme réserve foncière dans la perspective d'opérations de démolition/reconstruction. Cet élément de la présentation a été illustré par la vente de ce site à Marcinelle, où effectivement, Co-marché (groupe Colruyt) occupe l'ancienne cellule Match.

L'esquisse du projet immobilier présentée à cette soirée ne concernait donc pas spécifiquement cette localisation, mais servait d'illustration.

A ce jour, l'administration n'a pas connaissance d'une quelconque demande de permis pour le redéveloppement de ce site.

J'espère avoir pu répondre à vos questions.

Les ralentisseurs pas très utiles de la rue Destrée à Marcinelle

GILLARD Jean-Noël, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les membres du collège,

Je souhaite vous faire le relais d'une situation qui préoccupe plusieurs riverains de la rue Destrée à Marcinelle.

Comme vous le savez, cette rue est équipée de trois ralentisseurs, dispositifs censés assurer la sécurité de tous les usagers de la route en incitant les automobilistes à réduire leur vitesse. Pourtant, ces ralentisseurs ne remplissent pas pleinement leur fonction.

En effet, de nombreux riverains se plaignent de leur état, qui semble dégradé, et de leur positionnement qui ne serait pas optimal. Certains automobilistes parviendraient même à les contourner, rendant ainsi leur présence quasi inutile. De plus, le passage des véhicules sur ces ralentisseurs génère un bruit important, perturbant le calme des riverains.

Il faut également noter que le ralentisseur qui se trouve à proximité du carrefour composés des rues de l'Ange, Destrée, Pierre Bailly et des Haies ne joue à ce point pas son rôle qu'il maintient cette intersection comme particulièrement dangereuse tant pour les piétons et cyclistes que pour les automobilistes.

Pouvez-vous me confirmer si vous êtes au courant de cette situation. Par ailleurs, je souhaiterais savoir si des adaptations sont envisagées (suppression des ralentisseurs pour la mise en place d'autres dispositifs préventifs) afin de remédier à ces problèmes et de rendre ces ralentisseurs plus efficaces et moins nuisibles pour les riverains.

Merci pour votre retour.

Jean-Noël GILLARD, conseiller communal MR-IC de la Ville de Charleroi - 0491/74.09.71

Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Tout comme vous, j'ai pu constater l'état de dégradation des dispositifs actuellement installés à la rue Destrée à Marcinelle, ce qui a pour conséquence de les rendre inefficaces.

La Zone de Police nous confirme également qu'ils n'ont plus d'impact réel sur la diminution de la vitesse.

Je vais donc rapidement soumettre cette problématique à nos services techniques et voir si les coussins berlinois doivent être simplement remplacés ou si une analyse plus fine doit être menée, dans cette voirie et le quartier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'issue de ces discussions, et j'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Bien à vous

Des casse-vitesse qui ne cassent plus rien - Rue Destrée à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

Plusieurs citoyens de Marcinelle m'ont signalé la dégradation avancée des casse-vitesse situés rue Jules Destrée. Ces dispositifs, initialement installés pour renforcer la sécurité routière, présentent aujourd'hui des détériorations notables : affaissements, fissures, et usure du revêtement. Cette situation engendre des nuisances pour les usagers et pourrait compromettre la sécurité de tous.

Avez-vous connaissance de l'état actuel des casse-vitesse rue Jules Destrée à Marcinelle ?

Des inspections ont-elles été réalisées récemment pour évaluer leur état et leur conformité aux normes en vigueur ?

Quelles mesures sont envisagées pour réparer ou remplacer ces dispositifs dégradés ?

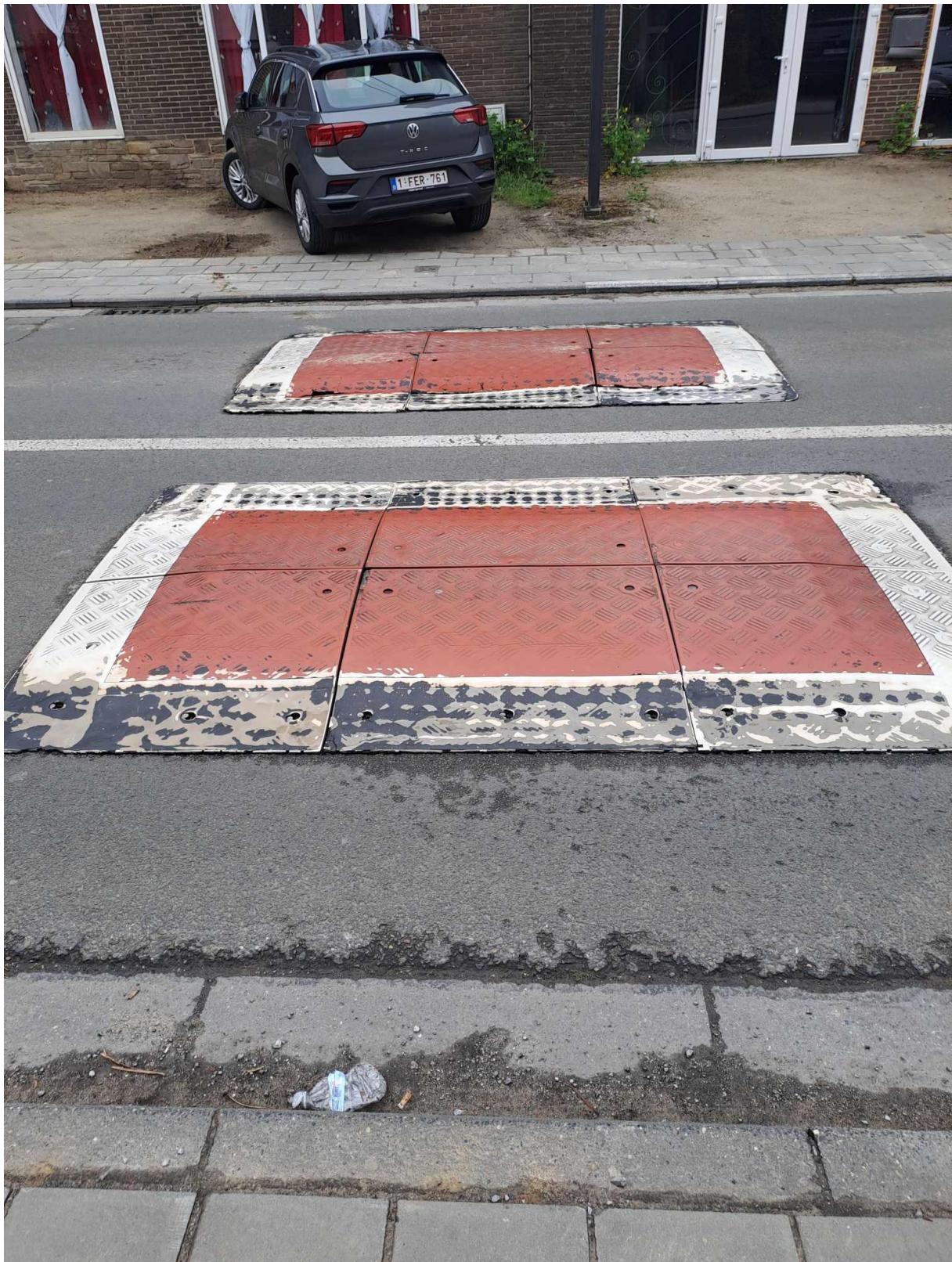
Est-ce que des accidents ont été constatés récemment dans cette rue ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle







Réponse de MONARD Alicia, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je me permets de vous renvoyer à la question 2742 et la réponse apportée début janvier à Monsieur Gillard.

cordialement,

Etudiants jobistes à la Ville de Charleroi

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur le Bourgmestre,

Le gouvernement fédéral décidé d'une mesure permettant aux étudiants de travailler 650 heures par an (au lieu de 475 actuellement).

Cette mesure offre plus d'opportunités aux étudiants, il faut s'en réjouir.

Les étudiants qui le souhaitent pourront ainsi profiter de leur cursus pour développer une activité économique ou tout simplement pour « jobber » et ainsi payer leurs études, leur logement ou leurs loisirs.

Avec ce premier pas dans le monde du travail, ils pourront exploiter leur potentiel, se confronter au monde professionnel, se forger une expérience et bénéficier plus largement du fruit de leur travail.

Encourage ainsi le travail, est une réelle opportunité pour une Ville pour Charleroi ou près d'une personne sur deux en âge de travailler ne travaille pas.

Qu'en est-il des jobs étudiant à la Ville de Charleroi ? Combien d'étudiants ont décrocher un « job étudiant » l'année dernière à la Ville de Charleroi ? Le cas échéant, quelle est la répartition chiffrée des secteurs dans lesquels ils ont travaillé ? (Plaines de jeux, logistique, event, etc.)

Pouvez-vous nous indiquer le nombre d'étudiants classés par âge qui ont travaillé à la Ville de Charleroi en 2024 et leur nombre d'heures prestées ?

Quel est le budget de la Ville alloué pour engager des étudiants jobistes ?

Comme tout employeur, la Ville bénéficie d'avantages fiscaux qui lui permettent de réduire ses coûts tout en offrant des opportunités de travail aux étudiants. Cela peut également aider à former de futurs agents communaux potentiels et à répondre à certains besoins liés aux périodes de forte activité.

Vu les conditions budgétaires difficiles, est-ce que la ville compte recourir à plus d'étudiants ou augmenter individuellement leur nombre d'heures prestées pour les années à venir afin de réaliser certaines activités importantes pour la Ville de Charleroi?

Je vous remercie pour vos réponses.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de DERMINE Thomas, Bourgmestre

Monsieur le Conseiller,

En ce qui concerne la Ville de Charleroi, les opportunités de jobs étudiants se concentrent principalement sur deux secteurs : les plaines de jeux et l'opération « Été solidaire ».

Pour l'année 2024, voici les chiffres relatifs à l'engagement des étudiants dans ces secteurs :

Répartition des coûts salariaux :

- Plaines de jeux : 205.823,47 €
- Été solidaire : 50.615,40 € (programme subventionné par la Région wallonne)
- Total général : 256.438,87 €

La répartition du nombre d'étudiants par tranche d'âge s'établit comme suit :

- 15 ans : 7 étudiants
- 16 ans : 14 étudiants
- 17 ans : 21 étudiants
- 18 ans : 34 étudiants
- 19 ans : 32 étudiants
- 20 ans : 19 étudiants
- 21 ans : 14 étudiants
- 22 ans : 16 étudiants
- 23 ans : 13 étudiants

- 24 ans : 8 étudiants
- 25 ans : 4 étudiants
- 26 ans : 3 étudiants
- Total général : 185 étudiants

Il convient de préciser que les crédits alloués pour les étés solidaires sont directement dépendants des projets validés par la Région wallonne, ce qui introduit une certaine variabilité d'une année à l'autre.

Pour les plaines de jeux, la Ville s'efforce de maintenir un équilibre entre l'emploi saisonnier et les opportunités pour les jobistes, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre tout en offrant aux jeunes des opportunités de première expérience professionnelle.

Je vous remercie encore pour votre intérêt à ce sujet et reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Logements de la Ville en gestion par la Sambrienne - Absence de communication des avertissements extraits de rôle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis membre du Conseil d'administration de la Sambrienne. Chaque année, le service Comptabilité et Finance a établi un rapport sur les logements en gestion de la Ville de Charleroi.

La Sambrienne gère 181 biens pour la Ville de Charleroi, incluant logements, locaux d'activités, et garages. Chaque année, la Sambrienne demande formellement à la Ville de fournir l'ensemble des avertissements extraits de rôle afin de permettre aux locataires de bénéficier d'une réduction précompte immobilier dans le respect des règles et procédures légales.

Toutefois, la Ville n'a jamais fourni lesdits avertissements extraits de rôle. Pourquoi ?

Ce manqueument a un coût non négligeable pour l'ensemble des locataires qui pourraient en bénéficier. C'est regrettable.

Que comptez-vous faire dans ce cadre pour l'avenir ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

L'administration nous indique que, contrairement à ce qui est avancé, la Ville de Charleroi transmet effectivement les Avertissements Extraits de Rôle (AER) à la Sambrienne de manière régulière. Les documents relatifs à l'exercice 2023 ont été communiqués en février 2024, tandis que ceux de 2024 ont été transmis dès janvier 2025. Ce calendrier de transmission correspond au nouveau cadre réglementaire instauré depuis le transfert de cette compétence à la Région wallonne. Celui-ci prévoit que les communes reçoivent les AER jusqu'en décembre de l'année concernée, ce qui explique naturellement leur transmission au début de l'année suivante.

Dispositif d'aide aux animaux de compagnie en cas d'hospitalisation de personne isolée

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame l'Echevine,

À Cerfontaine, une campagne novatrice a été lancée pour prévenir les situations où des animaux de compagnie se retrouveraient sans soins en cas d'hospitalisation ou d'accident de leur propriétaire isolé. Ce dispositif comprend une fiche explicative, une carte de contact à glisser dans le portefeuille et une affichette à placer à domicile de manière visible, permettant aux services de secours d'identifier rapidement la présence d'un animal à prendre en charge.

Cette initiative répond à une problématique croissante dans nos sociétés, où de nombreuses personnes vivant seules s'inquiètent du sort de leur animal en cas d'imprévu.

Des dispositifs similaires existent-ils actuellement à Charleroi pour assurer la prise en charge des animaux de compagnie des personnes isolées en cas d'urgence ?

Est-ce que vous envisagez de mettre en place un dispositif comparable, en collaboration avec les services de secours et les associations de protection animale locales ?

Qu'en pensez-vous ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de JANDRAIN Babette, Echevin.e

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Fin 2024, l'Echevinat du Bien-être animal a lancé « Services de Secours, sauvez aussi nos animaux », un petit document qui se présente sous forme d'autocollant à placer sur la boîte aux lettres ou la porte d'entrée ou d'une carte de visite à conserver dans son portefeuille. L'objectif est d'attirer l'attention des services d'intervention sur l'existence d'animaux et de ne pas les oublier en cas d'accident de leur propriétaire ou de problème dans la maison. Ces informations permettent aussi de protéger le personnel de secours, car certains animaux peuvent être agressifs.

En pratique

La carte et l'autocollant doivent mentionner les informations essentielles pour les pompiers et autres services de secours : le nombre et le type d'animaux que l'on a chez soi (chiens, chats, rongeurs, poissons, oiseaux ou encore NACs), les coordonnées du propriétaire et les coordonnées d'un contact d'urgence.

Les cartes de visite et les autocollants sont à retirer, gratuitement, à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Charleroi, de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

Ces trois dernières années, le service du Bien-être animal a été appelé deux fois pour résoudre un problème d'animal abandonné suite à l'hospitalisation de son maître.

Par ailleurs, notre rôle est aussi d'aiguiller les citoyens vers les solutions existantes de prise en charge :

- Vers les listes de pensions agréées
- Vers les associations et refuges agréés si l'animal doit être replacer sur le long terme
- Vers la SRPA qui peut aider dans la mesure de leurs possibilités d'hébergement si la personne rencontre des difficultés financières pour une pension de son animal

Avaloirs bouchés - rue Alfred Leroy

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis interpellé par des riverains qui se plaignent des avaloirs bouchés, notamment suite aux déjections résultant de travaux.

Pouvez-vous intervenir svp ?

Vous trouverez, ci-dessous, des adresses pour les localiser à Marcinelle :

- Égout côté rue Léopold Tombelle (à l'arrière du 36 / 38 rue Alfred Leroy) .
- Égout devant le 61 , rue Alfred Leroy
- Egout devant le 40, Rue Alfred Leroy

De manière plus générale, ne faudrait-il pas prévoir des clauses dans les marchés publics de travaux pour éviter ces désagréments ?

Pour votre bonne information, j'ai communiqué à ces riverains le lien vers le site internet de la Ville concernant les avaloirs.

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle







Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

Comme vous le précisez, il s'agit effectivement de conséquences liées au chantier mené par le SPW. Je tiens à vous informer que leurs équipes ont déjà procédé à un premier nettoyage manuel des avaloirs concernés. Cependant, certains d'entre eux contiennent effectivement des objets ou dépôts qui nécessitent une intervention plus poussée. C'est pourquoi un second nettoyage, cette fois-ci réalisé au moyen d'un camion aspirateur a été programmé. Cette opération devrait permettre de résoudre définitivement le problème.

Concernant votre suggestion d'intégrer des clauses spécifiques dans les marchés publics pour prévenir ce type de désagréments, je vous informe que les cahiers spéciaux des charges, en particulier ceux du SPW dans le cas qui nous occupe, prévoient déjà une série de mesures relatives à la tenue du chantier.

Par ailleurs, je vous confirme que cette voirie fait l'objet d'une attention particulière puisqu'un budget est inscrit pour la rénovation complète de ce tronçon de la rue, prenant bien évidemment en compte la gestion de l'écoulement des eaux.

Centre des Trieux Gilly - Un lieu à l'abandon

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Je suis sollicité par des habitants de Gilly qui déplorent l'état d'abandon de l'ancien centre du 3ème âge des Trieux.

Ce bâtiment, situé entre la Rue Noël et la rue des Trieux à Gilly était, autrefois, source d'activités pour les personnes du 3ème âge qui avaient l'occasion de passer des moments conviviaux en jouant aux cartes ou autres jeux divers. Qu'a-t-il été prévu pour ces seniors depuis ? Les activités ont-elles été transférées dans un autre lieu ?

D'après mes informations, ce centre serait fermé depuis environ 5 ans et fait maintenant l'objet de dégradations. Qu'en est-il ? A partir de quand et pourquoi la Ville de Charleroi a laissé ce patrimoine à l'abandon ?

Qu'avez-vous comme projet pour ce bâtiment qui jouxte une place arborant des arbres et comprenant des places de parkings ? Comptez-vous le réaménager ? Le cas échéant, à quelles fins ? Comptez-vous le détruire ?

Il faut reconnaître que ce genre d'abandon fait « tache » dans l'environnement du quartier, et ce, en totale contradiction avec votre projet de ville dans lequel vous reconnaissiez que les politiques d'aménagement urbain jouent un rôle important dans l'attractivité des territoires et la qualité du cadre de vie.

A cet égard, vous souhaitez continuer à valoriser les apports du conseil consultatif des Aînés sur les projets d'aménagement urbain (page 99 du projet de Ville). Où en sont vos travaux en la matière ? Qu'en est-il pour ce lieu spécifique destiné initialement aux aînés ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Bien à vous,

Benjamin Buyle





**Réponse de DOGRU Mahmut, Echevin.e; VAN CAUWENBERGHE Philippe,
Président du CPAS**

Monsieur le Conseiller

Je vous remercie pour votre question concernant l'ancien Centre des Aînés des Trieux à Gilly.

En effet, le site n'est plus occupé depuis la crise sanitaire de 2020.

Avant la pandémie de Covid-19, plusieurs activités y étaient régulièrement organisées : patchwork, dentelle aux fuseaux, scrapbooking, ou encore kansashi (ornements traditionnels Japonais à placer dans les cheveux).

Malheureusement, certaines d'entre elles n'ont pas pu reprendre depuis (patchwork - baisse du nombre de membres et kansashi - décès du professeur bénévole), tandis que d'autres ont été relocalisées :

- dentelle aux fuseaux : transférée au centre Le Parc à Marchienne-au-Pont
- scrapbooking : transféré au centre « Le Stade » à Marchienne-Docherie

Le bâtiment a quant à lui, subi d'importants dégâts des eaux en février 2021 à la suite du dégel hivernal, provoquant la rupture d'une canalisation.

Malgré une série d'interventions ponctuelles (remplacement d'un robinet, nettoyage, inspection des lieux), l'état de salubrité générale du bâtiment s'est dégradé :

- murs touchés par des moisissures,
- châssis impossibles à ouvrir, empêchant toute ventilation,
- odeurs nauséabondes persistantes pendant une longue période.

Une visite technique a encore eu lieu le 14 avril dernier.

Nous attendons ses conclusions pour envisager la suite.

Concernant les travaux du CCCA en la matière, celui-ci émet des avis sur base de dossiers d'envergure et structurants pour la ville mais ne se substitue en aucun cas au travail de gestion quotidienne qui doit être réalisé par les autorités et les agents communaux.

Crevasse de longue durée - rue Delimborg à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Monsieur l'Echevin,

Les riverains de la Rue Delimborg se plaignent d'une profonde crevasse longue de plusieurs mètres située face à la maison numéro 42 à Marcinelle. Cette fracture est, étonnement, présente depuis plusieurs années.... D'autres nids de poule mineurs parsèment, ça et là cette rue oubliée et délaissée. Pouvez-vous me donner votre analyse de la situation ? Pouvez-vous par ailleurs intervenir pour combler ladite crevasse et les nids de poules présents s'il vous plaît ?

Bien à vous,

Benjamin Buyle



Réponse de GOFFART Eric, Echevin.e

Monsieur le Conseiller communal,

Après analyse par nos services, il s'avère que la crevasse signalée est due à un phénomène de « faïençage », résultant principalement de l'âge du revêtement mais également de facteurs divers tels qu'une possible mauvaise répartition des composants de l'asphalte, un défaut de compactage lors de sa pose ainsi que des infiltrations d'eau répétées qui ont aggravé la dégradation.

Il a été demandé au service Voirie d'intervenir dès que possible à la rue Delimborg afin de réaliser les réparations nécessaires dans l'attente de sa rénovation complète. Par ailleurs, afin d'apporter une solution durable, j'insiste pour que cette voirie soit intégrée dans une planification pluriannuelle en vue d'un renouvellement complet du revêtement.

Absence d'activités pour les aînés à Marcinelle

BUYLE Benjamin, Conseiller.ère communal.e

Madame/Monsieur,

Dans le "Charleroi Senior" de mars-avril, un citoyen m'a contacté car il a constaté l'absence d'activités proposées aux seniors à Marcinelle.

L'intéressé a donc téléphoné au numéro proposé (0800/300 24) où l'opérateur lui a expliqué que les activités sont tellement nombreuses qu'il est impossible de toutes les mettre dans le journal. Il lui a indiqué qu'il était toutefois possible de les retrouver sur le site de la Ville.

Plein d'espoir, mon interlocuteur a demandé ce qu'il y avait à Marcinelle. L'opérateur lui a répondu qu'il n'en existait qu'une et une seule activité au complexe de l'Asie : de la gym douce. Toutefois, les cours sont complets jusqu'en septembre.

Il faut donc constater que dans les nombreuses activités offertes, on ne dénombre qu'une seule et unique activité à Marcinelle. Les autres activités possibles ne sont hélas pas à proximité directe de Marcinelle.

Mon contact estime que les pensionnés marcinellois sont victimes d'injustice car, eux aussi, paient leurs impôts comme celles et ceux des autres communes mais ne reçoivent pas le même service en retour.

Comment répartissez-vous les activités proposées aux ainés sur notre territoire ? Utilisez-vous bien l'ensemble des espaces « ville » disponibles ? Je pense par exemple à la salle de la Régence à Marcinelle.

Comptez-vous augmenter l'offre d'activités pour les aînés à Marcinelle ?

Je vous remercie pour votre retour.

Bien à vous,

Benjamin Buyle

Réponse de VAN CAUWENBERGHE Philippe, Président du CPAS

Monsieur le Conseiller,

Vous pouvez rassurer la personne qui vous a interpellé sur le fait que l'absence momentanée, à Marcinelle, d'activités diversifiées organisées par le service des aînés n'est pas due à un oubli des seniors marcinellois ou à une volonté de favoriser d'autres communes mais bien à une réorganisation préalable à une amélioration de l'offre dans cette zone.

En effet, jusqu'il y a peu, Marcinelle comptait 3 centres pour aînés et était l'une des zones les mieux dotées en termes de nombre et diversité des activités destinées aux seniors.

Le Centre Mascaux, situé rue des Champs, a dû être fermé car la structure du bâtiment était gravement endommagée et risquait de s'effondrer. Celui-ci a depuis été démoli.

Le Centre Meurée, en raison de sa fréquentation élevée et de sa localisation stratégique au cœur de la cité Parc, a été sélectionné pour devenir un pôle clé des activités aînés. Un tout nouveau bâtiment est en cours de construction afin d'offrir un cadre confortable et modulable pour accueillir de nombreuses activités. Il sera également accessible aux associations locales afin d'assurer une véritable cohésion sociale au cœur de Marcinelle. Ce projet de grande envergure a connu, après la démolition du bâtiment existant, une série d'adaptations et de contretemps qui ont retardé le début du chantier de reconstruction. Toutefois, la fin du chantier est annoncée pour début 2026 au plus tard.

Enfin, le Centre Destrée, autrefois moins fréquenté, devait accueillir une partie des activités du centre Meurée pendant les travaux ainsi qu'une partie des activités qui se tenaient au centre Mascaux. Malheureusement, sur la même période, de gros travaux de voirie ont été réalisé à la rue du Fond Boulet et le bâtiment a rencontré un problème majeur de chaudière qui nécessite un remplacement complet du système de chauffage passant du mazout au gaz et impliquant les raccordements utiles. En l'absence de chauffage, les activités y organisées ont été réorientées vers plusieurs lieux à proximité bien que n'étant pas situé sur la commune de Marcinelle. Cette réorganisation qui se voulait de très courte durée pour le centre Destrée mais qui malheureusement se prolonge a été mise en place en vérifiant la disponibilité de plusieurs lieux à proximité en regard des horaires des activités concernées et a abouti en la répartition

suivante :

Le Centre Culturel de Mont-sur-Marchienne (à 5,5 km du Centre Destrée)

Accueille 69 personnes/semaine en plus des groupes existants.

Activités déplacées :

Du Centre Destrée : 1 groupe d'anglais, 1 groupe de cartes Whist, 1 groupe d'allemand

Du Centre Mascaux : 1 groupe d'Espéranto

Le Centre Couillet Village (à 4,6 km du Centre Meurée)

Accueille 46 personnes/semaine en plus des groupes existants.

Activités déplacées :

Du Centre Meurée : 2 ateliers cuisine, 1 atelier couture, 1 atelier artisanat divers

Le Centre Le Parc de Marchienne

Accueille 16 personnes/semaine en plus des groupes existants.

Activités déplacées :

Du Centre Destrée : 1 groupe d'échecs

Du Centre Meurée : 1 groupe "Nos yeux dans la lumière"

Cette situation n'est pas idéale, je le concède, mais elle ne sera pas permanente et s'explique en partie par la réalisation d'un projet qui vise à améliorer l'offre d'activités à l'ensemble des seniors carolos dont les Marcinellois.

Néanmoins, il est important de préciser, que le service des aînés, sur base des contacts avec les personnes qui fréquentent les activités, a observé, qu'à l'exception de quelques personnes vivant à proximité des centres, la grande majorité est mobile et se déplace pour les activités choisies.

Il convient également de noter qu'actuellement 10 % des activités seniors affichent complet. Les aînés carolos ont donc tout le loisir de s'inscrire à la majorité des activités en cours d'année. Nous essayons bien évidemment d'adapter l'offre à la demande mais nous devons tenir compte de deux aspects que sont la disponibilité des professeurs et les contraintes budgétaires qui sont les nôtres ces dernières années étant sous plan de gestion ; des contraintes qui se voient durcies avec les obligations imposées par le Gouvernement wallon via la convention Oxygène. Dans ces conditions, il est impossible de multiplier les centres des aînés et d'assurer l'ensemble des activités sur chaque commune du territoire de Charleroi.